

Ponction budgétaire sur les CCI : une réponse inadaptée

Publié le 20 septembre 2017

Le gouvernement vient d'annoncer pour 2018 une nouvelle ponction des ressources fiscales des CCI qui se traduira par une baisse de 17% de leur budget. Cette ponction s'ajoute à une diminution de 35% des ressources des CCI depuis 5 ans.

L'optimisation de ce réseau consulaire doit se poursuivre en concertation avec les CCI et avec une visibilité de leurs ressources dans la durée. Pour cela, il est nécessaire de travailler à une trajectoire pluri-annuelle, en lien avec l'évolution et la clarification des missions remplies pour les entreprises avant de procéder à un coup de rabot budgétaire imprévu.

Le Medef considère que la diminution de la taxe affectée aux CCI doit conduire à diminuer les charges des entreprises et non à financer les dépenses de l'Etat. Il s'agit de ressources provenant des entreprises et devant donc revenir aux entreprises. Il est ainsi choquant que l'Etat préempte cette ressource à son seul profit.